Comprendre le mariage d'enfants pour un changement social et comportemental

Apports d'une approche qualitative

RESUME EXECUTIF

Préparé par GRADE Africa

GRADE Africa

Avril 2019

Définition et contexte

D'une manière générale, et plus particulièrement au Niger, la nuptialité compte parmi les facteurs les plus importants qui affectent la dynamique démographique. Le mariage constitue un cadre légal pour la procréation. A l'opposé de la sexualité ou de la fécondité hors-mariage, le mariage donne lieu à une fécondité dite légitime, en phase avec les mœurs et les traditions dominantes dans le contexte nigérien actuel. En plus de cette garantie morale, le mariage constitue un chaînon important de la vie sociale. Sa célébration constitue une opportunité majeure pour entretenir les traditions et les liens sociaux, grâce en partie aux différentes cérémonies qui l'entourent.

Cette union légitime entre deux personnes, un homme et une femme selon la pratique dominante dans ce contexte, est encadrée par des règlementations et des conditions prévues par la loi. Toutefois, du fait des avantages et des rapports de forces entre les parties impliquées (jeunes mariés, leurs parents, responsables religieux, cercle familial élargi, etc.), et malgré l'encadrement législatif en la matière, aujourd'hui le mariage se pratique dans des conditions où les droits de la personne ne sont pas toujours respectés. C'est le cas du mariage d'enfants où la question du consentement et du plein choix des deux partenaires se pose. Ce type de mariages se définit comme les unions officielles ou non, engageant des partenaires n'ayant pas atteint l'âge de la majorité, ici l'âge de 18 ans. Bien que cela puisse toucher les garçons, ce sont en général les filles qui sont les plus concernées par ce phénomène. Dans les pays à revenu faible et moyen, une fille sur trois est mariée avant l'âge de 18 ans et une sur neuf avant l'âge de 15 ans.

À l'instar des autres pays de l'Afrique subsaharienne, le Niger présente un taux de mariage d'enfants parmi les plus élevés au monde. Plus de trois quarts (76,3%) des jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans se sont mariées avant d'avoir 18 ans. Cette situation présente toutefois des disparités au niveau des régions du pays. Les taux de mariage d'enfants les plus élevés sont enregistrés dans le sud et l'est du pays (à l'exception de Niamey). Avec 89% des femmes de 20-24 ans mariées avant la majorité, la région de Maradi est celle où ce phénomène est le plus répandu au Niger.

Des engagements pris pour un problème à résoudre

Ainsi, le mariage d'enfants constitue une préoccupation au Niger. Il est considéré comme une violation des droits des enfants car ayant un impact négatif direct ou indirect sur leur santé, leur éducation, leur intégrité physique et morale, et plus tard, un frein direct pour leur accès aux opportunités socioéconomiques. Le Niger a signé l'essentiel des textes et conventions internationales pour prévenir ou juguler cette pratique. Il a ratifié l'essentiel des conventions internationales sur la protection de l'enfant et a adhéré à plusieurs initiatives et stratégies politiques globales visant la promotion des droits de l'enfant et la fin du mariage des enfants. Malgré la résistance d'une partie de la société civile, les associations islamiques notamment, le gouvernement a également défini plusieurs politiques et législations internes pour réglementer le mariage. Le combat est loin d'être gagné. Le mariage des enfants demeure aujourd'hui encore une pratique courante et profondément ancrée dans la société nigérienne. Cette pratique semble enracinée dans les pratiques traditionnelles ou certaines mauvaises interprétations religieuses.

Eléments de méthode

La présente étude emploie une approche purement qualitative. Elle utilise deux techniques de collecte de données complémentaires qui sont les entretiens approfondis et les focus groups. Les assistants de recherche (5 assistants dont 2 femmes) ont effectué les entretiens approfondis auprès des principaux répondants.

Avant le terrain de recherche, ces assistants ont été formés sur la méthodologie et les outils propres à cette étude, en tenant compte des réalités contextuelles du milieu d'étude. Des rencontres de restitution effectuées à la fin de chaque journée de travail ont permis de faire le bilan des travaux accomplis, de prendre connaissance des résultats progressifs, de discuter des problèmes rencontrés et d'apporter des solutions à ces derniers. Les entretiens et les focus groups ont toutefois été enregistrés et transcrits pour une analyse approfondie par thématiques.

Les enfants et leurs parents sont les premiers concernés par cette pratique et les problèmes qu'elle engendre. Nous avons planifié et interroger les garçons et les filles âgés de 12 à 19 ans ainsi que leurs parents. Les effets ainsi que les causes en amont de la pratique du mariage des enfants peuvent être compris à travers des entrevues avec plusieurs couches sociales de la société dont les élus communaux, les leaders communautaires, les religieux, les responsables des groupements féminins, les enseignants et les agents de santé. Le nombre de personnes ayant pris part à la collecte des données se trouve résumé dans le tableau 1.

Tableau 1 - Récapitulatif des personnes interrogées

Villages/Ville	**Nombre de personnes**		
	EI	**FG**	**Nombre de personnes**
Takatsaba Maradi	9	10	73
Garin Malam	9	9	74
Gorga	8	9	60
ELDawa Haussa	8	9	61
Kalgo Haussa	9	7	57
Tessaoua	7	0	7
TOTAL	**50**	**44**	**332**

Le tableau 2 donne la répartition par catégorie des différentes personnes ayant pris part aux focus group. Ces cibles ont été sélectionnées selon un échantillonnage à choix raisonné.

Tableau 2 - Récapitulatif des FG par groupes cibles

Villages/Ville	**Type de FG**	**Catégorie d'enquêtés**	**Nombre de FG**
Takatsaba Maragi	Garçons	Mariés 12-19 ans	1
	Garçons	Non mariés 12-19 ans	1
	Filles	Mariées 12-19 ans	1
	Filles	Non Mariées 12-19 ans	1
	Pères enfants	Mariés 12-19 ans	1
	Pères enfants	Non mariés 12-19 ans	1
	Mères enfants	Mariés 12-19 ans	1
	Mères enfants	Non mariés 12 – 19 ans	1
	Leaders communautaires		1

	Enseignants		1
Garin Malan	Garçons	Mariés 12-19 ans	0
	Garçons	Non Mariés 12-19 ans	1
	Filles	Mariées 12-19 ans	1
	Filles	Non Mariées 12-19 ans	1
	Pères enfants	Mariés 12-19 ans	1
	Pères enfants	Non mariés 12-19 ans	1
	Mères enfants	Mariés 12-19 ans	1
	Mères enfants	Non mariés 12-19 ans	1
	Enseignants		1
	Présidentes des femmes		1
Gorga	Garçons	Mariés 12-19 ans	0
	Garçons	Non Mariés 12-19 ans	1
	Filles	Mariées 12-19 ans	1
	Filles	Non Mariées 12-19 ans	1
	Pères enfants	Mariés 12-19 ans	1
	Pères enfants	Non mariés 12-19 ans	1
	Mères enfants	Mariés 12-19 ans	1
	Mères enfants	Non mariés 12-19 ans	1
	Présidentes des femmes		1
	Leaders communautaires		1
Eldawa Haussa	Garçons	Mariés 12-19 ans	0
	Garçons	Non Mariés 12-19 ans	1
	Filles	Mariées 12-19 ans	1
	Filles	Non Mariées 12-19 ans	1
	Pères enfants	Mariés 12-19 ans	1
	Pères enfants	Non mariés 12-19 ans	1
	Mères enfants	Mariés 12-19 ans	1
	Mères enfants	Non mariés 12-19 ans	1
	Présidentes des femmes		1
	Leaders Communautaires		1
Kalgo Haussa	Garçons	Mariés 12-19 ans	0
	Garçons	Non Mariés 12-19 ans	1
	Filles	Mariées 12-19 ans	1
	Filles	Non Mariées 12-19 ans	1
	Pères enfants	Mariés 12-19 ans	1
	Pères enfants	Non mariés 12 -19 ans	1
	Mères enfants	Mariés 12-19 ans	1
	Mères enfants	Non mariés 12-19 ans	1

D'une manière générale, les opérations de collecte sont marquées par des points forts comme la bonne collaboration avec les autorités communales et communautaires, une bonne maîtrise des outils de collecte des données par les assistants ainsi que l'appui des coachs qui a facilité l'entrée communautaire et l'intégration de l'équipe de recherche.

Parmi les points à améliorer on peut citer l'absence des enseignants dans certains villages et le refus ou l'absence des garçons mariés de 12-19 ans pour les discussions de groupe dans les villages d'El-Dawa et Kalgo. Ces difficultés n'entament aucunement la qualité des informations

recueillies, lesquelles représentent la vision et les perceptions d'une cible très variée sur le mariage des enfants.

Comprendre le problème. Comment ?

La diversité ethnique et culturelle aidant, cette pratique ne fait que se perpétuer malgré les efforts aussi bien de l'État que de ses partenaires au développement. Pour contribuer à ces efforts, il a été initié le projet « Le mariage n'est pas un jeu d'enfant », un projet qui intervient dans la région de Tillabéry (départements de Say, Téra, Torodi et Bankillaré) et dans la région de Maradi (département de Tessaoua). Pour mieux appréhender ce phénomène, une recherche formative qualitative a été menée pour, d'une part comprendre en profondeur les facteurs qui entrainent la perpétuation de cette pratique et d'autre part comprendre les obstacles qui influent sur les comportements individuels et collectifs susceptibles de modifier le cours de cette pratique. Sur le plan méthodologique, la recherche emploie deux techniques de collecte de données complémentaires à savoir les entretiens individuels approfondis et les discussions de groupe (Focus group discussion). Les premiers nous renseignent sur les perceptions et les positions individuelles alors que les seconds décèlent les positions normatives.

Quelques enseignements …

Les principaux résultats relatifs aux facteurs favorisants la perpétuation du mariage des enfants portent sur la pression sociale, les raisons économiques, celles liées à la vie des filles et à l'absence d'opportunités ou d'alternatives socioéconomiques. Il ressort globalement que le mariage des enfants reste toujours perçu comme une tradition et un effet de mode dans les communautés. Il est un rempart contre l'introduction précoce des jeunes filles à l'activité sexuelle notamment quand elles commencent les causeries nocturnes. Les valeurs sociales sont très importantes pour les communautés et influent fortement les décisions en matière de mariage, y compris celui impliquant les enfants. Les parents ont une aversion pour la stigmatisation de la communauté en cas de grossesse hors mariage.

Vu le caractère économique que revêt le mariage du côté de la mère de la jeune fille, beaucoup de parents emploient leurs filles dans le petit commerce pour préparer économiquement cet événement important pour la famille. L'école qui constituerait un rempart contre le mariage des enfants peine à jouer son rôle dans les communautés pour plusieurs raisons. Dans l'imaginaire collectif, il est difficile pour une fille pubère de dominer les tentations et se consacrer aux études. Elle est vue comme un sujet d'attraction pour les hommes. Il faut que les parents la protègent d'un potentiel harcèlement sexuel ou d'une sexualité hors-mariage, et le mariage constitue la solution privilégiée pour le faire.

Les parents marient également leurs filles lorsqu'elles commencent à avoir leurs menstruations. Socialement, la famille élargie et les membres de la communauté attendent des parents qu'ils marient leur fille à l'âge de la puberté. Globalement, les parents préfèrent marier leurs filles lorsqu'ils considèrent qu'elles ont atteint une maturité physique. Les notions de maturité mentale ou émotionnelle n'apparaissent pas spontanément parmi les critères à respecter pour engager la fille dans une vie de couple.

Dans de nombreux cas, certaines filles préfèrent se marier jeunes pour rester conformes aux préceptes religieux. Le mariage est aussi un passage à l'âge adulte (émancipation) et les jeunes filles y voient souvent un raccourci pour passer au cercle d'adultes aux yeux de leurs parents et

de la communauté. Le mariage garantit aussi une initiation à la sexualité de manière « légitime » et acceptable socialement, sans oublier qu'il constitue un passeport de prise en charge des besoins de la jeune fille par la famille du jeune marié.

… et des actions à prendre

Les conclusions de ce rapport recommandent une approche intégrée impliquant les multiples acteurs sociaux qui interviennent dans la chaine de décisions maritales. Les interventions idéales doivent favoriser le processus de changement des normes sociales tout en créant des opportunités socioéconomiques pour les filles. Il faudrait ainsi parvenir à créer un environnement institutionnel et social favorable, soutenu par des changements structurels, une mobilisation communautaire et une législation efficace. Le mariage des enfants est à la fois un symptôme et une conséquence de la discrimination basée sur le genre, l'insuffisance de l'offre de service de base de qualité comme l'éducation et l'information en matière de santé, y compris la santé reproductive.

Bibliographie

MAKINSON, C. 1985. “The health consequences of teenage fertility”. Family Planning Perspectives

MENSCH, B.S., J. BRUCE, ET M. GREENE. 1998. The Uncharted Passage: Girls’ Adolescence in the Developing World. New York : Population Council.

NOUR, N.M. 2006. “Health consequences of child marriage in Africa”. Emerging Infectious Diseases

ASSANI (Aliou), Etude sur les mariages d’enfantss et grossesses d’enfants au Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Libéria, Niger et Tchad. UNICEF WCARO. Abidjan 2000.

FNUAP State of the World's Population, 1990, New York, FNUAP 1990. -GUEYE (Ndéye Anna), « Mariage d’enfants, les fleurs épineuses des nuits de mariage », La Pointe, numéro 181 du vendredi 12 Avril 2002.

FNUAP, 2015, ELLES brisent le tabou, celles qui dui disent ‘’NON’’ au mariage des enfants au Niger, octobre 2015

« Le mariage d’enfants, vue d'ensemble », Digest Innocenti numéro 7 de Mars 2001. Innocenti est un centre de recherche de l'UNICEF créé en 1988.

HAMANI Oumarou (2013), Mariage d’enfants au Niger, LASDEL, P. 04

INS, 2017. Causes et conséquences des mariages des enfants au Niger : cas de la région de Maradi

INS, 2016. Enquête sur les impacts et coûts économiques des mariages des enfants

FORD FOUNDATION (2013), Cartographie du mariage d’enfants en Afrique de l’Ouest : une étude des tendances, des interventions, des méthodes efficaces, des bonnes pratique et la voie à suivre

Fonds des Nations Unies pour l’enfance, Early Marriage : A harmful traditional practice : A Statistical Exploration, UNICEF, New York, 2005, pp.12-13

Mirna STRINIC (2013) ; Le mariage d’enfants ; Module pédagogique n°2013/04; 22p

SCOFI, Novembre 2018, les différents indicateurs de la région de Maradi, P.3

SIDI SIRIMAN KANTE (2009) ; Pratique des mariages d’enfants dans la région de Tombouctou au Mali ; Thèse de Doctorat en Médecine Ph. D, Bamako, 236p.

KOM.D. (2009), Scolarisation, mariage et travail des enfants au Nord-Cameroun, Alternatives sud, vol.16-2009/117-30p.

UNICEF (2006), Fiche d’information sur la protection de l’enfant : Les mariages des enfants

UNICEF (2014), Mariages d’enfants, grossesses précoces et formation de la famille en Afrique de l’Ouest et du Centre ; 88p.